SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

RAPPORT DE RECHERCHE

Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral

2018 Nº R-422

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

ÉBAUCHE

Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral

Kaitlyn Wardrop

et

Kate Pardoel

Service correctionnel du Canada

Janvier 2019

ÉBAUCHE

DÉNÉGATION GÉNÉRALE DE RESPONSABILITÉ

Le Service correctionnel du Canada n'atteste pas ou ne confirme pas l'exactitude ou la fiabilité des renseignements, du contenu ou des opinions (c.-à-d. l'« **ébauche** ») figurant dans ce document, ni la qualité des renseignements communiqués par quiconque en a obtenu une copie. Ceux qui utilisent les renseignements de l'« **ébauche** » du document temporaire le font à leur risque. Le Service correctionnel du Canada se réserve le droit, à sa discrétion et sans obligation, d'apporter des améliorations à l'« **ébauche** » ou de corriger toute erreur ou omission dans toute partie de celle-ci.

ÉBAUCHE

Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué à la réalisation de cette recherche. Nous remercions les personnes du Secteur des délinquantes et du Secteur des opérations et des programmes correctionnels qui ont fourni des avis et des conseils soutenus au cours de l'élaboration du projet. Également, nous souhaitons remercier Geoff Wilton pour sa contribution à l'établissement de la méthodologie du projet et pour son évaluation, à titre de pair, des données extraites, Cindy Cooper-Johnson pour sa contribution à l'extraction en vrac des rapports finaux du rendement des programmes, Laura Gamwell pour son aide avec le codage des dossiers de cas et Lynn Stewart pour ses commentaires sur la méthodologie du projet et sur le rapport préliminaire.

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

Résumé

Mots clés : *délinquantes, programmes correctionnels, changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes, évaluation de l'efficacité des programmes, approches sexospécifiques*

En 2010, le Service correctionnel du Canada (SCC) a commencé à mettre en œuvre des modèles holistiques de programmes correctionnels pour les délinquantes axés sur le sexe et la culture. Les programmes reposent sur des approches de traitement tenant compte des besoins particuliers selon le sexe et ont été conçus pour favoriser une diminution des besoins liés aux facteurs criminogènes et, au bout du compte, promouvoir la réinsertion sociale des délinquantes. Les recherches récentes ont fourni des preuves préliminaires de l'efficacité des programmes du SCC destinés aux délinquantes, en associant la participation à des programmes à de meilleurs résultats après le traitement (compétences et attitudes; Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015) et à des taux de récidive inférieurs chez les participantes ayant terminé les programmes par rapport aux participantes ayant partiellement terminé les programmes et celles n'ayant pas terminé les programmes (Derkzen et coll., 2017).

La présente étude visait à faire fond sur de telles constatations en examinant quels éléments des programmes du SCC (c.-à-d. Programmes correctionnels pour délinquantes [PCD], Programmes correctionnels pour délinquantes autochtones [PCDA] et Programme pour délinquantes sexuelles [PDS]) étaient associés à la réponse au traitement des délinquantes. En particulier, l'étude examinait l'efficacité de ces programmes en évaluant les changements dans les domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes en fonction de la participation aux programmes. L'échantillon étudié dans le cadre de la présente recherche comprenait 2 030 délinquantes (dont 32,6 % étaient des Autochtones) admises dans un établissement fédéral entre avril 2010 et mars 2018 et ayant achevé au moins un programme correctionnel de base pendant cette période.

Dans l'ensemble, les résultats cadraient avec les constatations de recherches précédentes du SCC faisant valoir que la participation à des programmes axés sur le sexe et la culture permet généralement de réduire le niveau des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes. La plupart des participantes ayant terminé les programmes ont vu leurs besoins diminuer selon la Mesure générique du rendement du participant (MGRP) et les cotes de domaine de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé (IDAFD-R). En outre, les intervenants de programmes ont pu observer et consigner dans les rapports de fin de programme des gains de traitement chez les délinquantes dans divers domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes. Selon le domaine de besoin, la manière dont les gains de traitement ont été décrits par les intervenants de programmes variait. Par exemple, les gains de traitement dans le domaine de la toxicomanie étaient souvent décrits comme une augmentation de la compréhension chez la délinquante du rôle des traumatismes ou de la victimisation dans sa consommation de substances et la mise en place de mécanismes d'adaptation plus sains pour réduire la probabilité de consommation problématique future de substances. Les gains de traitement dans le domaine de la vie personnelle et affective faisaient ressortir les améliorations dans la régulation des émotions, la résolution de problèmes et l'établissement d'objectifs. Même si des gains de traitement n'ont pas toujours été répertoriés dans tous les domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes (p. ex. comportement dans la collectivité), la majeure partie des cibles personnalisées des programmes, établies par les intervenants de programmes pour chaque délinquante avant la participation aux programmes, ont été atteintes au terme des programmes.

S'il est vrai que d'autres recherches sont nécessaires pour établir un lien plus clair entre les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes et les résultats dans la collectivité, les constatations présentées offrent un aperçu de la façon dont les programmes correctionnels appuient la réadaptation des délinquantes en précisant quels domaines changent grâce à des interventions bien conçues.

TRADUCTION

ÉBAUCHE

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iv
Liste des tableaux v
Liste des annexes vii
Introduction 1
Méthode 11
Participantes 11
Mesures 12
Mesure générique du rendement du participant (MGRP) 12
Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé (IDAFD-R) 13
Codage des dossiers de cas 14
Procédure et approche analytique 15
Résultats 17
Recherches précédentes du SCC examinant les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes 17
Changements dans les cotes de la MGRP 18
Changements dans les cotes de l'IDAFD-R 21
Gains de traitement décelés au moyen du codage des dossiers de cas 22
Analyse 27
Conclusions 31
Bibliographie 32

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

Liste des tableaux

Tableau 1 12
Répartition des participantes ayant terminé des programmes, selon le type de programme et l'identité autochtone 12
Tableau 2 *Résumé des gains de traitement des participantes par programme dans l'ensemble des rapports de recherche du SCC* 18
Tableau 3 20
Tendances en matière de changements dans les mesures avant et après le programme des cotes de la MGRP, selon l'intensité de programme et l'identité autochtone 20
Tableau 4 22
Amélioration dans le niveau après le programme des cotes de domaine des besoins liés aux facteurs de risque dynamiques, par programme 22
Tableau 5 24
Gains de traitement dégagés au moyen de l'examen des rapports de fin de programme, par programme 24
Tableau 6 26
Proportion de domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes et de cibles des programmes pour lesquels les intervenants de programmes font mention de gains de traitement 26

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

Liste des annexes

Annexe A : Résultats supplémentaires 37
Annexe B : Manuel de codage 41

ÉBAUCHE

ÉBAUCHE

Introduction

La recherche portant sur l'efficacité des programmes correctionnels a été axée principalement sur leur incidence sur les résultats dans la collectivité (c.-à-d. diminution des récidives ou réincarcérations). De nombreuses études (p. ex. Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Service correctionnel du Canada [SCC], 2009; Usher et Stewart, 2014; Wilson, Bouffard et MacKenzie, 2005) ont fourni des éléments probants d'une diminution de la probabilité de récidive grâce à la participation à des programmes correctionnels bien conçus. Plusieurs études récentes (Derkzen, Harris et Wardrop, 2017; Harris, Thompson et Derkzen, 2015; Wanamaker, Derkzen, De Moor et Wardrop, 2018) ont abouti à des résultats encourageants à la suite d'examens de l'incidence des programmes correctionnels pour délinquantes au SCC. Bien que la réduction des récidives et des réincarcérations demeure l'objectif ultime, certains chercheurs ont constaté que l'attention portée aux échecs dans la collectivité peut faire obstacle aux efforts de réinsertion sociale des délinquantes (Motiuk et Blanchette, 2000). Des approches plus diversifiées pour évaluer l'efficacité des programmes sont nécessaires pour dégager les mécanismes grâce auxquels les programmes correctionnels peuvent aider les délinquantes à changer.

Dans le milieu de la justice pénale, il est généralement admis que les programmes correctionnels fondés sur les principes du risque, du besoin et de la réceptivité (RBR) permettent de réduire efficacement le taux de récidive (Andrews et Bonta, 2006; Andrews et coll., 1990; Dowden et Andrews, 1999) et contribuent à améliorer les résultats dans la collectivité et à réaliser des gains de traitement (Andrews et Bonta, 2006; Gendreau, Goggin, French et Smith, 2006; Smith, Gendreau et Swartz, 2009). Selon les travaux réalisés par Andrews et ses collègues (c.-à-d. Andrews et coll., 1990; Andrews et Bonta, 2006), les programmes correctionnels respectent les principes RBR s'ils : 1) fournissent des services d'intensité accrue aux délinquantes dont le risque de récidive est élevé (principe du risque), 2) donnent la priorité au traitement axé sur les besoins liés aux facteurs criminogènes dont le rapport avec le comportement criminel a été établi de manière empirique (principe du besoin) et 3) utilisent des approches de traitement cognitivo-comportemental qui peuvent être adaptées selon les caractéristiques et le style d'apprentissage particuliers des délinquantes (principe de la réceptivité).

EBAUCHE

Par le passé, la majorité de la littérature décrivant l'efficacité des programmes correctionnels et l'application des principes RBR a porté essentiellement sur les délinquants. Toutefois, les chercheurs dans le domaine des services correctionnels reconnaissent de plus en plus que de la recherche plus ciblée qui vise à examiner les besoins et la réponse au traitement des délinquantes s'impose. Dowden et Andrews ont été parmi les premiers chercheurs à tenir compte du fait que les caractéristiques et les besoins des délinquantes pouvaient différer de ceux de leurs homologues masculins, et les constatations de leur examen méta-analytique de 1999 ont jeté les bases de la recherche correctionnelle tenant compte des besoins particuliers des femmes par la suite. Selon certaines de leurs constatations notables : (1) les principes RBR sont applicables dans une large mesure aux délinquantes et (2) les variables relatives à la famille (p. ex. les relations familiales, la famille et les pairs) étaient particulièrement pertinentes pour les femmes et se sont révélées les plus importants prédicteurs de la réussite du traitement (Dowden et Andrews, 1999).

Depuis cette étude charnière, d'autres chercheurs ont examiné l'efficacité des programmes correctionnels auprès des délinquantes. Les résultats de deux études méta-analytiques (Gobeil, Blanchette et Stewart, 2016; Tripoldi, Bledsoe, Kim et Bender, 2011) et d'un examen systématique (Stewart et Gobeil, 2015) donnent à penser que les programmes correctionnels conventionnels sont généralement efficaces pour les délinquantes. Il est toutefois important de noter que Gobeil, Blanchette et Stewart (2016) ont établi que les approches de traitement qui tenaient compte des besoins particuliers des femmes ou qui étaient adaptées aux différences liées au sexe produisaient de meilleurs résultats que les approches ne faisant pas de distinction entre les sexes, lorsqu'ils limitaient leur examen aux études de premier plan sur le sujet. À en juger par une telle constatation, il y a de bonnes raisons de continuer à élaborer et à mettre en place des approches de traitement sexospécifiques.

La question de l'applicabilité des principes RBR à la population de délinquantes prête toujours à controverse. En bref, les partisans d'approches ne faisant pas de distinction entre les sexes des délinquants mentionnent les résultats de recherche montrant que les hommes et les femmes ont en commun bon nombre des facteurs de risque de comportement antisocial (voir les huit facteurs de risque centraux; Andrews et Bonta, 2010), à la différence des universitaires féministes et défenseurs d'approches tenant compte de la spécificité des sexes (p. ex. Bloom, Owen et Covington, 2006) qui affirment que des différences entre les sexes ressortent nettement

EBAUCHE

dans les facteurs de risque de la criminalité et les tendances de comportement criminel. Les partisans de la théorie relationnelle culturelle (Miller, 1986) et de la théorie des cheminements féminins (Daly, 1992, Reisig, Holtfreter et Morash, 2006) soutiennent que les délinquantes sont fondamentalement différentes des délinquants de sexe masculin en ce qui a trait aux prédicteurs et aux trajectoires de comportement criminel et à l'importance des besoins liés aux facteurs criminogènes individuels. Par conséquent, les priorités d'intervention et les cibles de traitement pour les délinquantes devraient différer de celles de leurs homologues masculins.

Les besoins liés aux facteurs criminogènes les plus pertinents chez les délinquantes semblent être associés aux facteurs touchant les domaines des études et de l'emploi, de la toxicomanie et de la vie personnelle et affective (p. ex. la maîtrise de soi, l'impulsivité, l'assertivité) de même qu'à des besoins particuliers associés à une piètre autoefficacité et à des antécédents de violence et de victimisation (Blanchette et Brown, 2006; Bloom et coll., 2006; Greiner, Law et Brown, 2015; Motiuk et Blanchette, 2000; Stewart, Wardrop, Wilton, Thompson, Derkzen et Motiuk, 2017). De plus, ces facteurs ont été liés de façon empirique aux résultats dans la collectivité après la mise en liberté. Les constatations des recherches récentes ont révélé que les besoins dans les domaines de l'emploi et des fréquentations, domaines tous deux très dynamiques, sont les plus importants prédicteurs de récidive chez les délinquantes (Greiner et coll., 2015). La recherche effectuée par Van Voorhis, Wright, Salisbury et Bauman (2010) a en outre fait ressortir l'importance de tenir compte des autres réalités sexospécifiques, comme le taux plus élevé de violence physique et sexuelle, les problèmes de santé mentale ainsi que le stress et les difficultés liés au rôle parental que vivent plus couramment les femmes. D'après les constatations ci-dessus, il semble que, même si les principes RBR et les huit facteurs de risque centraux sont pertinents pour les interventions correctionnelles auprès des délinquantes, certains facteurs de risque peuvent être plus ou moins pertinents pour celles-ci.

Mandat du SCC

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), le SCC a le mandat de contribuer à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale comme citoyens respectueux des lois en leur offrant des programmes correctionnels appropriés et efficaces. Pour ce faire, le SCC doit fournir des programmes qui respectent les différences entre les sexes, de même que les différences ethniques, culturelles et linguistiques, et qui sont conçus pour répondre aux besoins particuliers de divers groupes de

EBAUCHE

délinquants.

Interventions correctionnelles sexospécifiques au SCC

Conformément aux constatations des recherches décrites ci-dessus, les programmes correctionnels destinés aux délinquantes au Canada offerts par le SCC appliquent les principes du risque, du besoin et de la réceptivité (RBR) au sein d'un cadre sexospécifique. En conformité avec le rapport publié par le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990), les programmes correctionnels du SCC pour les délinquantes sont régis par les cinq principes fondamentaux suivants : 1) pouvoir de contrôler sa vie, 2) choix valables et responsables, 3) respect et dignité, 4) environnement de soutien et 5) responsabilité partagée. Ils fonctionnent en outre dans le cadre général fourni par le modèle RBR.

Pour satisfaire aux exigences du rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, les interventions correctionnelles à l'intention des délinquantes doivent être holistiques (c.-à-d. englober tous les aspects de la vie d'une femme), axées sur les femmes, adaptées de façon appropriée aux besoins propres à chaque femme et offertes dans un environnement de soutien. Les défis sexospécifiques comprennent l'environnement sociopolitique et économique des délinquantes (p. ex. pauvreté, race, inégalité), leurs antécédents de toxicomanie et de violence physique, psychologique et/ou sexuelle ainsi que leur santé émotionnelle et mentale en général. Dans les programmes sexospécifiques, de tels facteurs doivent tous être pris en considération (Covington et Bloom, 2000). Ainsi, la victimisation et les traumatismes antérieurs, les problèmes de consommation, les problèmes de santé mentale, l'automutilation, la faible estime de soi et les relations malsaines représentent des cibles de traitement courantes dans les programmes tenant compte de la spécificité des sexes. Plus particulièrement, les aspects mentionnés (p. ex. besoins en matière d'estime de soi, antécédents de victimisation) ne sont pas tous considérés comme des besoins liés aux facteurs criminogènes, car ils ne sont pas directement liés d'un point de vue empirique à la probabilité de récidive. Cependant, leur inclusion aux programmes va dans le sens de la littérature sur les interventions expressément conçues pour les femmes et est considérée comme essentielle à la réinsertion sociale réussie des délinquantes (Fortin, 2004).

Interventions correctionnelles pour les délinquantes autochtones

On s'intéresse de plus en plus aux besoins particuliers des délinquantes autochtones et à la manière d'y répondre efficacement au moyen d'interventions (Beaudette, Cheverie et Gobeil,

EBAUCHE

2014; Clarke, 2014; Derkzen et Allenby, 2012). Les délinquantes autochtones sont surreprésentées au sein du système correctionnel fédéral canadien; elles représentent actuellement plus du tiers de la population de délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral alors qu'elles constituent à peu près 4 % de la population adulte canadienne (Statistique Canada, 2015). Cela représente une augmentation de 42,9 % au cours des dix dernières années (Sécurité publique, 2017). Qui plus est, la recherche montre que, comparativement aux délinquantes non autochtones, les délinquantes autochtones présentent des besoins liés aux facteurs criminogènes plus élevés à leur admission dans un établissement fédéral (Stewart et coll., 2017). Les délinquantes autochtones doivent également composer avec d'autres réalités difficiles, comme le racisme, l'oppression économique et des antécédents d'assimilation forcée. D'importantes différences culturelles concernant la famille, la spiritualité et les pratiques traditionnelles sont au centre de l'identité autochtone (Beaudette et coll., 2014; Statistique Canada, 2006) et doivent être prises en compte dans la conception des interventions correctionnelles et l'élaboration des plans correctionnels.

En vertu de la loi, le SCC est tenu d'offrir des programmes qui répondent aux besoins des délinquants autochtones et des délinquantes (LSCMLC, ch. 20, 1992), et les délinquants autochtones ont exprimé eux-mêmes le désir de se voir offrir davantage de programmes correctionnels destinés aux Autochtones et de voir les membres du personnel suivre une formation axée sur la culture (Moore, Low et Berland, 2002; Robeson, Barrett, Allenby et Taylor, 2010). Le plan stratégique du SCC (SCC, 2016) comprend donc un engagement à accroître encore plus et à mettre en œuvre le continuum de soins et de services destinés aux délinquantes autochtones. Il est encourageant de constater que, même si peu d'études portant sur l'efficacité des programmes correctionnels destinés aux délinquantes autochtones ont été réalisées à ce jour, les résultats des rares recherches menées sont en grande partie positifs, et les études associent en effet les interventions correctionnelles pour les délinquantes autochtones à de meilleurs résultats après le traitement (p. ex. augmentation de l'estime de soi et de l'autoefficacité, et diminution de la colère; Bell et Flight, 2006; Derkzen et Allenby, 2012; Derkzen et coll., 2017; Thompson, 2010). Selon une étude réalisée par Derkzen et ses collègues (2017), la participation à des programmes adaptés à la culture est associée à de meilleurs résultats postlibératoires chez les délinquantes autochtones. Cela dit, d'autres recherches examinant l'incidence des programmes correctionnels ciblant les délinquantes autochtones

EBAUCHE

s’imposent.

Le continuum et le cercle de soins

En 2010, le SCC a lancé la mise en œuvre du continuum de soins (Programmes correctionnels pour délinquantes [PCD]) et du cercle de soins (Programmes correctionnels pour délinquantes autochtones [PCDA], volet consacré aux Autochtones), un modèle complet de programmes correctionnels destinés aux délinquantes. Voilà qui représentait un virage net par rapport aux anciens modèles de programmes, dans le cadre desquels des interventions ciblées étaient élaborées pour tenir compte d’antécédents d’infractions précis (p. ex. le Programme de prévention de la violence pour délinquantes, le Programme d’intervention pour délinquantes toxicomanes). Les PCD et PCDA s’inspirent d’une théorie sexospécifique et sont des modèles de programmes holistiques axés sur les femmes qui prennent également en considération les antécédents d’infractions individuels. Ces programmes ont été conçus pour améliorer l’accessibilité et la participation en répondant à un large éventail de besoins complexes (p. ex. toxicomanie, violence, relations problématiques et traumatismes) et ont été créés comme continuum afin de mettre en place une série progressive de volets de programmes au moment de l’admission (Programme d’engagement), puis pendant l’incarcération (programmes d’intensité modérée, d’intensité élevée et de maîtrise de soi en établissement) jusqu’à la mise en liberté dans la collectivité (Programme de maîtrise de soi dans la collectivité). Cette façon de faire s’appuyait sur le raisonnement selon lequel l’établissement de liens entre les programmes assurerait une uniformité et favoriserait une acquisition de compétences approfondies. Aussi, le PCDA, axé sur la culture, se fonde sur l’approche de la guérison au moyen de l’identification à la culture. Toutes les séances du programme font appel à des Aînés et les délinquantes en apprennent sur l’histoire et les cultures autochtones, peuvent participer à des cérémonies et rituels traditionnels et ont l’occasion d’élaborer des plans de guérison.

Avant de participer au programme, chaque délinquante rencontre un intervenant de programmes pour discuter de sa motivation à changer et prendre connaissance du continuum des programmes correctionnels. Le cheminement et les besoins précis en programmes de chaque délinquante sont fixés selon son niveau de risque statique mesuré au moyen de l’Indice du risque criminel (IRC; Motiuk et Vuong, 2018; Directive du commissaire [DC] 726-2).

Le continuum et le cercle de soins comprennent une série de programmes visant l’engagement, le traitement et le suivi. Le Programme d’engagement des délinquantes

EBAUCHE

(Programme d'engagement des délinquantes autochtones) est un programme d'introduction de faible intensité comptant 12 séances qui est offert à titre d'intervention préparatoire à toutes les femmes admises dans un établissement fédéral (c.-à-d. que toutes les délinquantes sont aiguillées vers le Programme d'engagement, qu'elles répondent ou non aux critères de participation à un programme d'intensité modérée et/ou élevée). Ce programme a pour but d'accroître la motivation à changer de la participante, de présenter des compétences sociales dans un environnement de groupe, de commencer à cerner les comportements problématiques et de familiariser la délinquante au concept du plan de maîtrise de soi. Il s'agit d'une condition préalable à l'inscription à tous les autres programmes offerts en établissement.

Les programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée pour délinquantes (PIMD/PIMDA et PIED/PIEDA) sont les deuxième et troisième programmes du continuum. Le Programme d'intensité modérée est un programme de 40 séances offert aux délinquantes qui obtiennent un score de 9 à 18 à l'IRC, et le PIED est un programme de 52 séances offert aux délinquantes qui obtiennent un score de 19 ou plus à l'IRC. L'objectif général des deux programmes consiste à aider les participantes à acquérir des compétences, capacités et attitudes prosociales (p. ex. maîtrise de soi et maîtrise des émotions, résolution de conflits, réflexion conséquentielle, établissement de relations saines) qui contribueront à leur capacité d'adopter un mode de vie exempt de criminalité. Après avoir terminé le Programme d'engagement, les délinquantes qui présentent un risque plus élevé sont aiguillées vers le Programme d'intensité modérée, et celles qui présentent le risque le plus élevé sont par la suite aiguillées vers le Programme d'intensité élevée.

Le Programme de maîtrise de soi pour les délinquantes (PMSD/PMSDA) est le dernier programme du continuum. Il comprend 12 séances et est offert tant au sein de l'établissement (PMSD-E/PMSDA-E) que dans la collectivité (PMSD-C/PMSDA-C). Le Programme de maîtrise de soi offert en établissement est accessible aux délinquantes qui ont terminé tous les autres programmes requis (au moins le Programme d'engagement en plus des programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée au besoin); les délinquantes sous surveillance dans la collectivité peuvent quant à elles être aiguillées vers des programmes de maîtrise de soi dans la collectivité sans avoir suivi d'autres programmes en établissement si leur cote d'évaluation des facteurs de risque dynamiques augmente à modérée ou élevée lors d'une Mise à jour du plan correctionnel. Entre autres aspects, le Programme de maîtrise de soi cible l'acquisition de compétences en

ÉBAUCHE

matière de communication efficace, la gestion du changement et l'établissement efficace d'objectifs.

S'il est vrai que les participantes doivent terminer les programmes de plus faible intensité avant d'être aiguillées vers les programmes d'intensité plus élevée, les besoins en matière de programmes de chaque délinquante sont établis en fonction de son niveau individuel de risque et, ainsi, les délinquantes ne suivront pas toutes les programmes de tous les niveaux d'intensité (p. ex. seul le Programme d'engagement peut être requis pour certaines). Il convient de noter que le SCC offre également un grand nombre d'interventions et de services pour combler d'autres besoins, notamment liés aux études et à l'emploi, et que les délinquantes admissibles ayant une dépendance aux opiacés peuvent avoir accès à un traitement de substitution aux opiacés par l'entremise des Services de santé (SCC, 2016).

Aperçu du Programme pour délinquantes sexuelles au SCC

En plus des continuums des PCDA et PCD, le SCC offre un programme correctionnel conçu expressément pour les femmes ayant commis des infractions à caractère sexuel. Même si ces délinquantes représentent un petit pourcentage de la population carcérale (les estimations varient considérablement et vont de 0,4 % à 6,8 %; Cortoni, Babchishin et Rat, 2017), la gravité de leurs infractions criminelles et les conséquences pour les victimes ainsi que leur combinaison unique de facteurs de risque et de besoins en matière de traitement par rapport aux autres délinquants (Allenby, Taylor, Cossette et Fortin, 2012; Elliot, Eldridge, Ashfield et Beech, 2010) justifient la nécessité d'un programme correctionnel spécialisé. Le Programme pour délinquantes sexuelles (PDS) est conçu pour être offert dans un environnement de groupe, dans la mesure du possible, mais peut être adapté pour être offert individuellement. Une délinquante doit suivre le PDS si elle a été reconnue coupable d'une infraction sexuelle, a été déclarée coupable d'une infraction non sexuelle pour laquelle il y a eu motivation sexuelle et/ou a admis avoir commis une infraction sexuelle pour laquelle elle n'a pas été déclarée coupable (SCC, 2002). Le PDS est donné par des agents de programmes correctionnels dûment formés (ou agents de programmes correctionnels autochtones) et comprend sept modules axés sur les délinquantes sexuelles. En outre, un psychologue assiste à au moins une partie de la formation pour se familiariser avec le contenu du programme et les objectifs personnels afin d'être en mesure de soutenir les délinquantes à mesure qu'elles progressent dans le programme. Chaque module consiste en de multiples séances de 2,5 heures, pour un total de 59 séances, offertes à une fréquence de 4 à

EBAUCHE

6 séances par semaine (y compris les séances individuelles). Le PDS a pour principaux objectifs d'apprendre aux délinquantes à cerner les facteurs ayant une influence sur leurs infractions et comment gérer les situations à risque élevé plus efficacement afin de réduire la probabilité de récidive et d'accroître la probabilité de mener une vie prosociale pleinement satisfaisante.

Résumé des programmes destinés aux délinquantes au SCC

Les programmes du SCC pour les délinquantes sont conformes aux recommandations issues de la recherche qui soulignent la nécessité, pour les programmes correctionnels, de cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes un cadre d'intervention spécialement conçu pour les femmes. Les délinquantes se sont dites satisfaites des options de programmes adaptés au sexe et à la culture offertes par le SCC (p. ex. PCD, PCDA; Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015). Également, la Commission des libérations conditionnelles du Canada reconnaît l'importance des programmes correctionnels appropriés, et l'état d'achèvement d'un programme (c.-à-d. non terminé, partiellement terminé ou terminé) est l'un des facteurs pris en compte dans les décisions concernant la mise en liberté, le type de mise en liberté approprié et les conditions de surveillance connexes. Fait à noter, la recherche examinant les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes après l'achèvement d'un programme est peu abondante. La présente étude avait pour principale motivation de répondre aux récentes critiques émises par le Bureau du vérificateur général (BVG, 2017) quant au manque de clarté sur la façon dont les programmes correctionnels du SCC destinés aux délinquantes amènent celles-ci à changer.

Étude actuelle

La présente étude visait à examiner si la participation des délinquantes aux programmes correctionnels (PCD, PCDA et PDS) se traduisait par une diminution des besoins liés aux facteurs criminogènes. L'étude s'est penchée sur les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes tout au long de leur peine. Les questions suivantes ont été examinées :

1. Quelles sont les preuves que la recherche antérieure du SCC sur les programmes a permis de constater des changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes associés à la participation aux programmes correctionnels?
2. Dans quelle mesure les cotes à la MGRP des intervenants de programmes changent-elles après la participation aux programmes correctionnels?

EBAUCHE

3. Les cotes de domaine de l'IDAFD-R des délinquantes changent-elles après la participation aux programmes correctionnels?
4. Pour un échantillon aléatoire de délinquantes, les gains de traitement sont-ils évidents durant la participation aux programmes d'après l'information disponible lors de l'examen des dossiers?
    a. Quels domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes sont les plus susceptibles de faire l'objet de changements (p. ex. attitudes, vie personnelle et affective, toxicomanie, fréquentations, relations conjugales et familiales, comportement dans la collectivité)?

ÉBAUCHE

Méthode

Participantes

On a choisi pour la présente étude les délinquantes qui ont été admises dans un établissement fédéral en vertu d'un nouveau mandat de dépôt entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2018 et qui ont achevé au moins un programme correctionnel pendant cette période[1]. L'échantillon définitif comprenait 3 715 programmes achevés[2] par un total de 2 030 délinquantes. Toutes les données compilées pour la présente étude ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), lequel regroupe les dossiers informatisés des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral.

Dans l'ensemble, les délinquantes de l'échantillon étaient âgées de 30 à 35 ans approximativement (*M* = 35,1, *écart-type [ET]* = 10,8) au moment de l'admission et purgeaient des peines d'environ 3 ans (*M* = 3,2, *ET* = 1,7). Environ le tiers (32,6 %) des délinquantes étaient des Autochtones, et les caractéristiques démographiques et relatives à l'incarcération de l'échantillon variaient en fonction de l'identité autochtone. Les délinquantes autochtones, généralement plus jeunes, étaient plus susceptibles d'avoir été déclarées coupables d'infractions figurant à l'annexe 1 de la LSCMLC ou d'homicides et avaient obtenu une cote plus élevée pour le niveau de risque statique et le niveau de risque dynamique à leur admission (voir le tableau A1, à l'annexe A).

Le tableau 1 ci-dessous illustre les types de programmes correctionnels suivis par les délinquantes faisant partie de la cohorte[3]. Parmi les 3 715 programmes achevés, près de la moitié (42,7 %) étaient des programmes d'intensité modérée, et les taux d'achèvement des programmes d'intensité élevée et pour délinquantes sexuelles étaient tous deux considérablement inférieurs (2,1 % et 1,2 %, respectivement). Le Programme de maîtrise de soi offert en établissement

[1]Les programmes d'intérêt pour la présente étude étaient les programmes correctionnels de base offerts par le SCC dans le cadre des continuums des PCD et PCDA ainsi que le PDS. Comme le Programme d'engagement est offert dans le cadre des PCD et PCDA à titre d'intervention préparatoire pour les programmes d'intensité plus élevée et ne cible pas expressément les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes, les effets de ces programmes achevés n'ont pas été examinés.

[2]Les programmes achevés incluaient les réussites et les programmes terminés au sens de « participation à toutes les séances ».

[3]Comme l'objectif la présente étude de recherche consistait à examiner la présence de changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes suivant les programmes correctionnels plutôt qu'à évaluer les programmes correctionnels en soi, les résultats n'ont pas été ventilés par volets des PCDA et PCD. Les résultats sont ventilés selon l'identité autochtone dans la mesure du possible.

EBAUCHE

constituait approximativement le tiers des programmes achevés et le volet offert dans la collectivité du PCD ou du PCDA a été suivi dans une proportion légèrement inférieure (23,6 %).

Tableau 1

Répartition des participantes ayant terminé des programmes, selon le type de programme et l'identité autochtone

	Délinquantes non autochtones	Délinquantes autochtones	Toutes les délinquantes
	% (*n*)	% (*n*)	% (*n*)
Programmes d'intensité modérée	40,1 (1 007)	48,0 (578)	42,7 (1 585)
Programmes d'intensité élevée	1,9 (24)	4,6 (55)	2,1 (79)
Programmes de maîtrise de soi en établissement	32,3 (811)	26,5 (319)	30,4 (1 130)
Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité	25,2 (633)	20,1 (242)	23,6 (875)
Programme pour délinquantes sexuelles	1,4 (34)	1,0 (12)	1,2 (46)

Mesures

Mesure générique du rendement du participant (MGRP)

La MGRP est une échelle utilisée dans les contextes de traitement correctionnel pour mesurer les progrès des délinquantes en fonction des objectifs clés de tous les programmes correctionnels de base. Cette mesure permet aux intervenants de programmes d'évaluer la motivation, le changement des attitudes et l'acquisition de compétences des délinquantes de manière normalisée et constitue un moyen de fournir de la rétroaction aux délinquantes sur leur rendement. La MGRP consiste en 17 éléments (dont 5 ne sont évalués qu'après le programme), qui sont cotés selon une échelle de 5 points, soit de -2 (besoin de beaucoup d'amélioration) à +2 (excellent). Les cotes sont attribuées par l'intervenant de programmes avant et après le programme et sont fondées sur des comportements et des caractéristiques observés.

ÉBAUCHE

La MGRP comprend trois sous-échelles : le rendement, la réceptivité et l'effort. L'échelle relative au rendement évalue les compétences, les attitudes et les connaissances générales de chaque participante se rapportant au programme correctionnel de base en question, et chaque élément de cette sous-échelle concerne la mesure dans laquelle les participantes sont capables d'appliquer ces connaissances. L'échelle relative à la réceptivité évalue les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les progrès de la participante au cours du traitement (p. ex. la motivation, la capacité d'apprentissage et les relations avec les intervenants de programmes). Ces facteurs représentent des éléments importants à prendre en considération et, si cela est possible, doivent être abordés tout de suite pendant le traitement afin de maximiser la probabilité de résultats positifs de la délinquante. Enfin, l'échelle relative à l'effort évalue les efforts que déploie la participante pour apprendre et mettre en pratique le contenu du programme et n'est utilisée qu'après le programme. Sur cette échelle, les intervenants évaluent la mesure dans laquelle la délinquante participe aux séances, termine ses devoirs et participe activement aux activités de groupe. Selon des recherches antérieures, la MGRP est valide et fiable; les délinquantes qui ne présentent aucune amélioration sur les échelles de la MGRP sont plus susceptibles d'être réincarcérées que les délinquantes qui présentent un niveau acceptable de gains de traitement (Stewart, Usher et Vandermey, 2015).

Aux fins de la présente recherche, l'analyse a été axée sur les changements dans les scores des sous-échelles avant et après le programme sur les sous-échelles relatives au rendement et à la réceptivité. Il convient de noter que ces scores sont calculés en établissant la moyenne des éléments dans chaque sous-échelle.

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé (IDAFD-R)

L'IDAFD-R est un volet du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) qui existe depuis longtemps au SCC (Brown et Motiuk, 2005; Motiuk et Blanchette, 2000; Motiuk et Brown, 1993; Motiuk et Porporino, 1989; Stewart et coll., 2017). Il évalue le niveau de besoins liés aux facteurs de risque dynamiques des délinquantes dans sept domaines : emploi et études, relations conjugales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes[4]. Les besoins des délinquantes dans ces

[4]Comme l'emploi et les études font l'objet d'interventions et de services en dehors des programmes correctionnels de base (programmes d'éducation, services d'emploi, etc.), l'accent n'a pas été placé sur de tels besoins dans la présente étude de recherche.

EBAUCHE

domaines sont évalués en utilisant 100 indicateurs dichotomiques classés comme « présent » ou « absent ». Contrairement aux scores de la MGRP, les évaluations de l'IDAFD-R ne sont pas effectuées par les intervenants de programmes. À partir de l'information des dossiers de cas, des commentaires du personnel et des entrevues avec les délinquantes, les agents de libération conditionnelle formés évaluent le niveau des besoins de chaque délinquante pour chacun des domaines (atout en vue de la réinsertion sociale, aucun besoin, faible besoin, besoin modéré ou besoin élevé) ainsi que leur niveau des besoins global (faible, moyen ou élevé). Des recherches antérieures ont établi la fiabilité et la validité de l'IDAFD-R comme outil d'évaluation pour les délinquants de sexe masculin, de sexe féminin et autochtones (Stewart et coll., 2017). Les domaines et les cotes de besoin globales peuvent être réévalués au cours de la peine d'une délinquante.

Codage des dossiers de cas

Pour compléter l'examen des changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes au cours de la participation aux programmes, un échantillon aléatoire de dossiers de cas de délinquantes a été examiné pour évaluer les observations des membres du personnel sur les divers gains de traitement des délinquantes. Afin d'établir le niveau des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes avant la participation aux programmes, les plans correctionnels les plus récents ont été passés en revue et les besoins en matière de traitement avant le programme (définis comme des cotes de besoin moyen ou élevé sur l'IDAFD-R) ont été consignés. Ensuite, les rapports de fin de programme ont été examinés pour évaluer les gains de traitement observés et consignés durant la participation aux programmes (voir l'annexe B pour le manuel de codage utilisé). Deux agents de recherche principaux ont examiné les dossiers de cas d'une dizaine de délinquantes autochtones et d'une dizaine de délinquantes non autochtones par type de programme correctionnel de base (c.-à-d. programmes d'intensité modérée, d'intensité élevée, de maîtrise de soi en établissement, de maîtrise de soi dans la collectivité et pour délinquantes sexuelles), soit un total de 100 dossiers. Pour évaluer la fiabilité interévaluateurs, un sous-ensemble de dossiers a été passé en revue par les deux codeurs. La fiabilité interévaluateurs a été mesurée à l'aide du pourcentage de concordance et, dans la mesure du possible, de l'indice Kappa de Cohen (Cohen, 1960). Le degré de concordance variait de 90 % à 100 % et l'indice Kappa se situait entre 0,80 et 1,00, ce qui dénotait une excellente fiabilité selon les données de référence établies (Cichetti, 1994).

ÉBAUCHE

Procédure et approche analytique

Les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes ont été évalués au moyen de diverses méthodes et, dans la mesure du possible, les résultats ont été ventilés selon l'identité autochtone.

Premièrement, afin d'étayer les constatations de la présente étude, on présente un résumé des recherches récentes du SCC portant sur les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes examinés au moyen d'une batterie d'évaluation des résultats intermédiaires avant et après le traitement[5].

Deuxièmement, les scores des sous-échelles relatives au rendement et à la réceptivité avant et après le programme de la MGRP ont été examinés pour établir la proportion de délinquantes ayant connu une diminution des besoins après avoir participé aux programmes. Des tests statistiques d'analyse de variance ont ensuite été utilisés pour déterminer si les délinquantes n'ayant connu aucun changement ou ayant connu une augmentation des besoins avaient déjà des besoins sensiblement inférieurs avant leur participation aux programmes.

Troisièmement, le nombre et le pourcentage de délinquantes évaluées comme ayant obtenu des résultats positifs après avoir terminé les programmes ont été calculés. Il convient de noter que seules les délinquantes pour qui une évaluation de l'IDAFD-R avait été réalisée dans les 90 jours avant le début du programme et une autre dans les 90 jours suivant la conclusion du programme ont été incluses dans l'analyse dans le but d'améliorer la probabilité que les changements mesurés puissent être associés à la participation aux programmes correctionnels. Les résultats positifs ont été évalués à l'aide des seuils suivants :

- atout/aucun besoin/faible besoin avant le programme et demeure à atout/aucun besoin/faible besoin;
- besoin modéré avant le programme et passe à atout/aucun besoin/faible besoin;
- besoin élevé avant le programme et passe à besoin modéré ou atout/aucun besoin/faible besoin.

Enfin, des données statistiques descriptives ont été calculées pour évaluer les gains de traitement observés dans les rapports de fin de programme dans les domaines pour lesquels un besoin en matière de traitement avait été cerné et les domaines dans lesquels des gains de

[5]Pour un exposé complet des mesures incluses dans la batterie d'évaluation des résultats intermédiaires avant et après le traitement, consulter Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015; Wanamaker et coll., 2018.

EBAUCHE

traitement avaient été notés. Des analyses supplémentaires ont mis en évidence la proportion des cibles des programmes[6], fixées par les intervenants de programmes en consultation avec les délinquantes avant le traitement, ayant été considérées comme atteintes après la participation aux programmes.

ÉBAUCHE

[6]Les cibles des programmes, appelées ici des objectifs personnels, sont des objectifs de programme établis dans le cadre d'une discussion entre l'intervenant et la participante avant le début du programme. Les deux parties doivent s'entendre sur trois ou quatre objectifs tout au plus à atteindre au cours du programme.

Résultats

Recherches précédentes du SCC examinant les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes

Trois études récentes (Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015; Wanamaker et coll., 2018) se sont penchées sur la mesure dans laquelle les niveaux des besoins des délinquantes à l'égard des attitudes et de la vie personnelle et affective changeaient en fonction de la participation aux programmes correctionnels pour délinquantes du SCC. Ces études ont appliqué les scores avant et après le traitement à une batterie d'évaluation des résultats intermédiaires (p. ex. évaluation du changement de l'Université du Rhode Island [URICA], Échelle d'autoefficacité généralisée, Questionnaire révisé sur la résolution de problèmes sociaux) afin d'évaluer les gains de traitement et, comme le montre le tableau 2, les constatations étaient encourageantes dans l'ensemble. Une amélioration considérable a été constatée pour les délinquantes ayant terminé les programmes d'intensité modérée, d'intensité élevée et/ou pour délinquantes sexuelles pour ce qui est de leur motivation à changer, de l'autoefficacité générale et de la résolution de problèmes sociaux, exception faite des délinquantes ayant suivi le PIED, qui n'ont pas présenté de gains notables après le programme sur la sous-échelle de la résolution rationnelle de problèmes du Questionnaire révisé sur la résolution de problèmes sociaux. Fait à noter, les constatations concernant les gains de traitement pour les délinquantes ayant terminé le PMSD-E et le PMSD-C étaient inégales entre les études (c.-à-d. Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015). Quand bien même les délinquantes suivant ces programmes présentaient effectivement une augmentation notable dans leur motivation à changer, les constatations touchant leurs besoins au chapitre des attitudes, de la vie personnelle et affective, et des aptitudes à résoudre un problème étaient un peu divergentes. Cela étant, les trois études examinées ensemble permettent d'affirmer que les délinquantes ayant terminé un programme correctionnel de base ont connu d'importants changements positifs sur les plans de la motivation à changer, des connaissances générales, des facteurs liés aux attitudes, de l'autoefficacité et de la maîtrise des émotions ainsi que de la capacité de résolution de problèmes, tous définis comme des besoins liés aux facteurs criminogènes importants pour les délinquantes dans la littérature sexospécifique (p. ex. Blanchette et Brown, 2006; Bloom et coll., 2003; Greiner et coll., 2015). Prises dans leur ensemble, les constatations de Derkzen et coll. (2017), Harris et coll. (2015) et Wanamaker et

coll. (2018) autorisent à penser que les programmes correctionnels destinés aux délinquantes semblent atteindre les buts en ce qui a trait aux objectifs de traitement précis.

Tableau 2

Résumé des gains de traitement des participantes par programme dans l'ensemble des rapports de recherche du SCC

Gains de traitement	Programmes d'intensité modérée	Programmes d'intensité élevée[1]	Maîtrise de soi – établissement	Maîtrise de soi – collectivité	Programme pour délinquantes sexuelles[2]
Évaluation du changement de l'Université du Rhode Island (URICA)	✓	✓	✓	✓	✓
Échelle d'autoefficacité généralisée	✓	✓	*	*	✓
Questionnaire révisé sur la résolution de problèmes sociaux	✓	✓	✓	*X*	✓[3]
Attitude positive à l'égard du problème	✓	✓	*	*X*	✓
Attitude négative à l'égard du problème	✓	✓	*	*X*	✓
Résolution rationnelle de problèmes	✓	*X*	*	*	✓
Impulsivité/négligence	✓	✓	*	*	✓
Évitement	✓	✓	*X*	*X*	✓

Remarque : Un ✓indique un gain de traitement significatif pour chaque programme et mesure; un *X* indique l'absence de gains de traitement significatifs; un * désigne des résultats non uniformes en ce qui a trait aux gains de traitement dans l'ensemble des études (c.-à-d. Derkzen et coll., 2017 et Harris et coll., 2015). Pour un exposé complet des mesures susmentionnées, consulter Derkzen et coll., 2017; Harris et coll., 2015; Wanamaker et coll., 2018.

[1]L'information de la colonne est tirée de Derkzen et coll., 2017, et se rapporte aux participantes ayant terminé le volet consacré aux Autochtones (PIEDA) du Programme d'intensité élevée.

[2]L'information de la colonne est fondée uniquement sur les résultats de Wanamaker et coll., 2018.

[3]Les délinquantes ayant terminé le PDS ont été évaluées à l'aide du Questionnaire révisé sur la résolution de problèmes sociaux.

Changements dans les cotes de la MGRP

Les cotes de la MGRP avant et après le programme ont été examinées pour évaluer les changements dans les cotes des sous-échelles relatives au rendement et à la réceptivité en fonction de la participation aux programmes (voir le tableau 3). Les résultats ont révélé que, dans l'ensemble des programmes comptant des taux de participation suffisants, la majorité des délinquantes ont été évaluées comme ayant connu une augmentation dans les cotes des sous-échelles de la MGRP, ce qui suggère une amélioration dans les compétences et le mode de

EBAUCHE

pensée prosocial et, par conséquent, une diminution des besoins. Par exemple, 86,1 % des délinquantes non autochtones et 85,5 % des délinquantes autochtones ayant suivi un programme d'intensité modérée ont vu diminuer leurs besoins selon l'évaluation de la sous-échelle relative au rendement. Les délinquantes évaluées comme ne présentant aucun changement dans les besoins ou pour qui les besoins ont augmenté après la participation à des programmes correctionnels possédaient un bon niveau de compétences et d'attitudes prosociales avant de participer aux programmes (voir le tableau A2, à l'annexe A, pour les résultats détaillés). Il n'est donc pas étonnant qu'aucune amélioration n'ait été enregistrée pour ces délinquantes[7].

ÉBAUCHE

[7]La seule exception à un tel résultat était que les cotes de la sous-échelle relative au rendement avant le programme pour les délinquantes non autochtones présentant une augmentation des besoins ne différaient pas statistiquement de celles présentant une diminution des besoins dans les programmes de maîtrise de soi dans la collectivité.

Tableau 3

Tendances en matière de changements dans les mesures avant et après le programme des cotes de la MGRP, selon l'intensité de programme et l'identité autochtone

	Délinquantes non autochtones				Délinquantes autochtones			
	Nombre d'évaluations disponibles	Besoin moins grand	Aucun changement	Besoin plus grand	Nombre d'évaluations disponibles	Besoin moins grand	Aucun changement	Besoin plus grand
		% (n)	% (n)	% (n)		% (n)	% (n)	% (n)
Programmes d'intensité modérée								
Rendement	697	86,1 (600)	10,0 (70)	3,9 (27)	338	85,5 (289)	8,3 (28)	6,2 (21)
Réceptivité	921	73,2 (674)	17,1 (157)	9,8 (90)	426	78,9 (336)	11,7 (50)	9,4 (40)
Programmes d'intensité élevée								
Rendement	14	78,6 (11)	†	†	35	85,7 (30)	†	†
Réceptivité	18	77,8 (14)	†	0	40	70,0 (28)	22,5 (9)	†
Maîtrise de soi – établissement								
Rendement	368	64,4 (237)	23,1 (85)	12,5 (46)	113	62,0 (70)	27,4 (31)	10,6 (12)
Réceptivité	498	59,0 (294)	28,5 (142)	12,5 (62)	144	64,6 (93)	22,9 (33)	12,5 (18)
Maîtrise de soi – collectivité								
Rendement	407	68,3 (278)	24,6 (100)	7,1 (29)	152	76,3 (116)	17,1 (26)	6,6 (10)
Réceptivité	525	63,2 (332)	25,1 (132)	11,6 (61)	196	56,6 (111)	30,1 (59)	13,3 (26)
Programme pour délinquantes sexuelles								
Rendement	22	100,0 (22)	0	0	5	100,0 (5)	0	0
Réceptivité	29	89,7 (26)	0	†	5	†	†	0

† Nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

ÉBAUCHE

Changements dans les cotes de l'IDAFD-R

Comme le présente le tableau 4 (les résultats détaillés peuvent être consultés au tableau A3, à l'annexe A), des analyses ont été menées pour examiner les changements dans les cotes de domaine de l'IDAFD-R pour un sous-ensemble de délinquantes pour qui des évaluations de domaines avant et après le programme étaient réalisées dans les 90 jours suivant le début et la fin du programme. En raison du petit nombre, il ne nous a pas été possible de ventiler les données par statut d'Autochtone. Fait intéressant, les évaluations de l'IDAFD-R présentent un degré élevé d'objectivité, car elles sont effectuées par des agents de libération conditionnelle plutôt que par les intervenants de programmes qui peuvent avoir tout intérêt à déceler une amélioration en réponse au traitement. Les résultats ont montré que, pour la plupart des programmes et domaines de besoins, la majorité des délinquantes ont été évaluées comme ayant fait des changements positifs. L'exception la plus notable est que la majorité des délinquantes n'ont pas été évaluées comme ayant réduit ses besoins dans le domaine de la vie personnelle et affective. Il est important de noter que le nombre de délinquantes disponibles pour la présente analyse ne représentait qu'approximativement le tiers de l'échantillon total[8]. La mesure dans laquelle de tels résultats peuvent être généralisés pour le reste de la population est incertaine, car les délinquantes incluses dans l'analyse présentaient généralement un risque plus faible à leur admission dans un établissement fédéral et étaient plus susceptibles d'être incarcérées pour une infraction sans violence.

ÉBAUCHE

[8]Conformément à la Directive du commissaire 710-1, un certain nombre de situations entraîneraient une Mise à jour du plan correctionnel, y compris lorsqu'il faut modifier la cote des éléments clés ou lorsque les circonstances justifient une réévaluation. On ignore pourquoi la majorité des délinquantes de la cohorte n'ont pas été réévaluées plus fréquemment sur l'IDAFD-R.

Tableau 4

Amélioration dans le niveau après le programme des cotes de domaine des besoins liés aux facteurs de risque dynamiques, par programme

	Programmes d'intensité modérée	Programmes de maîtrise de soi en établissement	Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité	Programme pour délinquantes sexuelles
Relations matrimoniales et familiales	✓	✓	✓	X
Toxicomanie	✓	X	✓	✓
Fréquentations	✓	✓	✓	✓
Comportement dans la collectivité	✓	✓	✓	✓
Vie personnelle et affective	X	X	X	✓
Attitudes	✓	✓	✓	✓

Remarque : Un ✓ indique que la majorité (au moins 50 %) des délinquantes ont été évaluées comme ayant un besoin moins grand; un X indique que la majorité des délinquantes ont été évaluées comme n'ayant subi aucun changement ou ayant un besoin plus grand. En raison du petit nombre, il ne nous a pas été possible d'examiner les programmes d'intensité élevée.

Gains de traitement décelés au moyen du codage des dossiers de cas

La dernière méthode utilisée pour évaluer les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes suivant la participation aux programmes consistait à passer en revue les rapports de fin de programme pour dégager des exemples où l'équipe de gestion de cas avait pris note des effets du programme sur la délinquante. En raison du petit nombre, il ne nous a pas été possible de ventiler les données selon l'identité autochtone. Comme l'illustre le tableau 5, parmi les délinquantes chez qui des besoins ont été cernés, la majorité a enregistré des gains de traitement durant leur participation à des programmes correctionnels (voir le tableau A4, à l'annexe A, pour de plus amples renseignements). Les besoins liés au domaine des relations conjugales et familiales chez les délinquantes suivant des programmes de maîtrise de soi en établissement et les besoins liés au domaine du comportement dans la collectivité chez les délinquantes suivant des programmes d'intensité élevée faisaient figure d'exceptions.

Selon le domaine de besoin, la manière dont la réponse au traitement a été décrite par les intervenants de programmes variait. Par exemple, les gains de traitement dans le domaine de la toxicomanie étaient souvent communiqués dans le rapport de fin de programme comme

ÉBAUCHE

l’acquisition par la délinquante d’une meilleure compréhension du lien entre les traumatismes et les troubles émotionnels et sa consommation problématique de substances, l’apprentissage de la gestion de ces traumatismes et la maîtrise de ses émotions de manière plus saine afin d’éviter la toxicomanie et/ou l’apprentissage de méthodes d’adaptation aux symptômes de sevrage.

Les gains de traitement dans le domaine de la vie personnelle et affective étaient souvent décrits comme des améliorations dans la reconnaissance des émotions problématiques (p. ex. colère, frustration), l’apprentissage de stratégies pour gérer les émotions problématiques (p. ex. respecter les sept enseignements sacrés, utiliser le modèle de résolution de problèmes FOCUS) et l’établissement d’objectifs à court terme (p. ex. réussir le programme) et d’objectifs à long terme (p. ex. tisser et renforcer les liens avec des êtres chers, adopter un mode de vie exempt de criminalité et rester sobre après la mise en liberté). Dans certains cas, l’auteur du rapport relevait des exemples de situations difficiles vécues par les délinquantes en établissement ou dans la collectivité où elles ont été en mesure de mettre les compétences en pratique, notamment interagir efficacement avec d’autres délinquantes dans le cadre du programme lorsque des interactions négatives avaient eu lieu et mettre à profit leurs compétences pour atténuer des émotions (p. ex. exercices de respiration profonde et discours intérieur apaisant) pour bien gérer la situation stressante.

ÉBAUCHE

Tableau 5

Gains de traitement dégagés au moyen de l'examen des rapports de fin de programme, par programme

	Programmes d'intensité modérée	Programmes d'intensité élevée	Programmes de maîtrise de soi en établissement	Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité	Programme pour délinquantes sexuelles
Relations matrimoniales et familiales	✓	✓	*X*	✓	✓
Toxicomanie	✓	✓	✓	†	✓
Fréquentations	✓	✓	✓	✓	✓
Comportement dans la collectivité	✓	*X*	✓	†	†
Vie personnelle et affective	✓	✓	✓	✓	✓
Attitudes	✓	✓	✓	†	✓

Remarque : Un ✓ indique que pour la majorité (au moins 50 %) des délinquantes, les intervenants ont relevé des gains de traitement dans le domaine des besoins liés aux facteurs criminogènes; un *X* indique que la majorité des délinquantes n'ont pas enregistré de gains de traitement dans le domaine des besoins liés aux facteurs criminogènes.
† Nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Les documents sur le rendement dans les programmes ont fait état de plusieurs cas dans lesquels les délinquantes avaient cerné des besoins n'ayant pas été abordés adéquatement dans les rapports de fin de programme pour permettre un codage; pour ces cas, il n'a pas été possible d'établir la présence d'importants gains de traitement (voir le tableau A4, à l'annexe A, pour les résultats détaillés). Le manque de détails était surtout évident pour les besoins liés au domaine du comportement dans la collectivité; les renseignements étaient insuffisants pour approximativement 50 % des cas dans les programmes d'intensité modérée, d'intensité élevée et de maîtrise de soi en établissement pour coder les effets du traitement, qu'il s'agisse de gains ou de reculs. Les facteurs relatifs au domaine du comportement dans la collectivité englobent la mesure dans laquelle les délinquantes ont accès à des ressources dans la collectivité, comme des activités de loisirs, un logement et des soutiens sociaux. Un tel manque de détails peut s'expliquer par la priorité accordée à d'autres besoins liés aux facteurs criminogènes (vie personnelle et affective, attitudes, etc.) lorsque l'intervenant de programmes travaille avec la

ÉBAUCHE

délinquante pour cerner les cibles des programmes. En outre, il est possible que les délinquantes n'aient pas pu se consacrer aux besoins liés au comportement dans la collectivité à ce stade de leur peine étant donné que de telles compétences se rapportent à la planification de la mise en liberté et à la réinsertion sociale.

Enfin, un examen global des gains de traitement observables par programme a été entrepris (voir le tableau 6). Les résultats ont démontré que les gains de traitement étaient manifestes pour les cinq types de programmes destinés aux délinquantes (c.-à-d. que, selon tous les rapports de programme, pour la majorité des délinquantes, certains besoins ou la totalité des besoins en matière de traitement cernés avaient été satisfaits) et que pour trois des cinq programmes correctionnels (programmes d'intensité modérée, programmes de maîtrise de soi dans la collectivité et PDS), au moins la moitié des rapports examinés révélaient que tous les besoins en matière de traitement cernés avaient été satisfaits, ce qui est encourageant. Il est toutefois important de souligner à nouveau qu'un grand nombre de délinquantes avaient des besoins en matière de traitement supérieurs à ce qu'il était possible de traiter au cours d'un seul programme. Ainsi, les résultats comme ceux observés pour les délinquantes ayant terminé le Programme d'intensité élevée (c.-à-d., les besoins étaient satisfaits en partie pour 70 % et en totalité pour 30 %) devraient tout de même être considérés comme une preuve d'amélioration suivant la participation aux programmes[9]. D'autres données probantes sont présentées dans la deuxième section du tableau 6 (cibles des programmes) qui expose la proportion des cibles des programmes individuelles définies pour lesquelles les intervenants ont noté des améliorations associées à la participation. Ces cibles des programmes ont été établies par l'intervenant de programmes en consultation avec la délinquante et représentaient les domaines sur lesquels axer le traitement tout au long du programme. Les résultats ont montré que, pour tous les programmes, la plupart des délinquantes avaient obtenu des gains considérables relativement à toutes les cibles des programmes convenues par la participante et l'intervenant.

EBAUCHE

[9]Il convient de souligner qu'une analyse supplémentaire a confirmé que, pour celles incluses dans l'examen des dossiers de cas, les délinquantes suivant des programmes d'intensité élevée présentaient, en moyenne, un nombre plus élevé de besoins cernés avant le programme par rapport aux délinquantes dans les autres programmes examinés. Par exemple, les délinquantes dans les programmes d'intensité élevée avaient, en moyenne, 5,1 cotes de domaine de l'IDAFD-R indiquant un besoin modéré ou élevé dans leur plan correctionnel le plus récent. Quant aux délinquantes dans les programmes d'intensité modérée et de maîtrise de soi en établissement, elles arrivaient deuxièmes pour le nombre de besoins le plus élevé, avec une moyenne de 3,7 domaines affichant un besoin modéré ou élevé.

Tableau 6

Proportion de domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes et de cibles des programmes pour lesquels les intervenants de programmes font mention de gains de traitement

	Gains de traitement			Cibles des programmes		
	Aucun besoin en matière de traitement satisfait	Certains besoins en matière de traitement satisfaits	Tous les besoins en matière de traitement satisfaits	Aucune cible des programmes atteinte	Certaines cibles des programmes atteintes	Toutes les cibles des programmes atteintes
	%	%	%	%	%	%
Intensité modérée	†	35,0	60,0	†	†	84,2
Intensité élevée	0,0	70,0	30,0	0,0	42,1	57,9
Maîtrise de soi – établissement	†	55,0	25,0	†	†	64,7
Maîtrise de soi – collectivité	†	†	56,3	†	†	71,4
Programme pour délinquantes sexuelles	†	44,4	50,0	†	16,7	77,8

Remarque : Les gains de traitement ont été définis comme les besoins liés aux facteurs criminogènes classés comme étant modérés ou élevés dans le plus récent rapport du plan correctionnel; les cibles des programmes correspondaient aux domaines des besoins établis par l'intervenant de programmes en consultation avec la délinquante comme étant des domaines précis à traiter tout au long du programme. Les résultats n'ont pas pu être ventilés selon l'identité autochtone.
† Nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

ÉBAUCHE

Analyse

De nombreux chercheurs (p. ex. Blanchette et Brown, 2006; Bloom et coll., 2006; Greiner et coll., 2015; Van Voorhis et coll., 2010) ont reconnu la nécessité des approches sexospécifiques holistiques en matière de programmes correctionnels destinés aux délinquantes, et les programmes actuels du SCC à l'intention des délinquantes tiennent compte de ce point de vue. Malgré la multiplication des preuves établissant un lien entre la participation des délinquantes aux programmes correctionnels et des résultats positifs (p. ex. réduction dans des domaines de besoins/objectifs de traitement intermédiaires, résultats dans la collectivité améliorés), une certaine ambiguïté subsiste pour reconnaître les mécanismes précis d'action à la base de l'efficacité des programmes, un aspect qui a récemment été cité par le BVG (2017). Autrement dit, la recherche actuelle n'arrive pas à préciser quels changements dans le niveau de besoins sont associés à la baisse des taux de réincarcération. L'objectif central de la présente étude était de clarifier la nature du lien entre la participation à des programmes correctionnels destinés aux délinquantes et les résultats en examinant les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes à la suite de la participation aux programmes.

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude concordent avec les constatations de recherches précédentes du SCC sur les programmes correctionnels destinés aux délinquantes faisant valoir que les programmes axés sur le sexe et la culture, qui fonctionnent dans le cadre fourni par le modèle RBR, permettent de réduire le niveau des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes. Il est important de rappeler que même si les besoins liés aux facteurs criminogènes communément reconnus (c.-à-d. les huit facteurs de risque centraux, Andrews et Bonta, 2010) sont pertinents pour les délinquantes, les recherches axées sur les femmes (p. ex. Blanchette et Brown, 2006; Bloom et coll., 2006; Greiner et coll., 2015) laissent entendre que les besoins liés aux facteurs criminogènes les plus prépondérants chez les délinquantes semblent être ceux se rapportant aux domaines des études et de l'emploi, de la toxicomanie et de la vie personnelle et affective (p. ex. la maîtrise de soi, l'impulsivité, l'assertivité), en plus de besoins particuliers comme une piètre autoefficacité. Les résultats combinés de la présente étude ainsi que les gains après le programme (c.-à-d. les améliorations pour ce qui est de la motivation à changer, des connaissances générales, des facteurs liés aux attitudes, de l'autoefficacité et de la maîtrise des émotions et de la capacité de résolution de problèmes) décrits dans les recherches précédentes

du SCC peuvent être considérés comme une preuve que les délinquantes ayant terminé un programme dans le continuum des programmes du SCC ont connu des changements positifs importants dans leurs besoins liés aux facteurs criminogènes sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes.

Les résultats de l'analyse des cotes de la MGRP avant et après le programme ont mis en évidence le fait que, globalement, une importante réduction des besoins a été constatée chez les délinquantes ayant participé à des programmes, comme en témoigne l'augmentation des cotes de la MGRP. Les participantes ayant terminé un programme ont acquis des compétences de maîtrise de soi, adopté plus d'attitudes prosociales et acquis des connaissances pertinentes du programme correctionnel de base auquel elles ont participé ainsi que démontré une motivation à changer. Comme on pouvait s'y attendre, les délinquantes n'ayant pas vu leurs cotes de la MGRP augmenter étaient généralement celles qui avaient été évaluées avec les besoins les plus faibles avant la participation aux programmes.

À quelques exceptions près, les résultats indiquent que la majorité des délinquantes évaluées avant et après le programme sur l'IDAFD-R ont vu leur niveau de besoins réduit après avoir participé aux programmes ou elles ont maintenu leur niveau original de besoins plus faible. Les délinquantes ayant terminé le Programme de maîtrise de soi en établissement faisaient exception aux résultats. Leur besoin lié à la toxicomanie n'a pas diminué, alors que chez les délinquantes ayant suivi le Programme pour délinquantes sexuelles, c'est le niveau de besoins dans le domaine des relations matrimoniales et familiales qui n'a pas diminué. De même, de nombreuses délinquantes n'ont pas vu diminuer leur niveau de besoins dans le domaine de la vie personnelle et affective. Ce domaine sert à évaluer les tendances en matière de fonctionnement psychologique, y compris la maîtrise de soi, la résolution de problèmes et la gestion du stress. Les notions du domaine de la vie personnelle et affective renvoient à des facteurs de risque dynamiques stables et seraient très complexes et longs à modifier (Andrews et Bonta, 2010; Hanson et Harris, 2000).

Pour résumer, les résultats concordent avec la littérature correctionnelle existante décrivant l'efficacité des programmes fondés sur les principes RBR pour ce qui est de réduire le risque de récidive générale chez les délinquants (Andrews et Bonta, 2006; Andrews et coll., 1990) et les délinquantes (p. ex. Dowden et Andrews, 1999) et d'améliorer les gains de traitement et les résultats dans la collectivité (Andrews et Bonta, 2006; Gendreau et coll., 2006;

EBAUCHE

Smith et coll., 2009). Les constatations de la présente étude soutiennent en outre davantage la nécessité d'offrir des programmes sexospécifiques, de plus en plus reconnue par les chercheurs (p. ex. Gobeil et coll., 2016; Greiner et coll., 2015; Stewart et Gobeil, 2015; Tripoldi et coll., 2011). Comme l'ont relevé Van Voorhis et ses collègues (2010), les délinquantes vivent fréquemment un certain nombre de réalités sexospécifiques (p. ex. taux plus élevé de victimisation, problèmes de santé mentale, stress lié au rôle parental) qui doivent être prises en considération dans le cadre de la planification des interventions correctionnelles.

Limites

Les résultats de la présente étude doivent être examinés en tenant compte de plusieurs limites. Tout d'abord, comme les données ont été tirées du SGD, il était difficile d'opérationnaliser les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes. S'il est vrai que mesurer les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes en évaluant les changements des cotes de la MGRP et les cotes de domaine de l'IDAFD-R constitue une approche défendable, il importait d'ajouter aux constatations l'information des dossiers de cas des délinquantes pour acquérir une compréhension plus étendue des changements observés à la suite de la participation aux programmes.

Diverses limites se rapportent précisément à l'utilisation de l'IDAFD-R comme mesure du changement. Nous avons choisi une période de 90 jours avant et de 90 jours après la participation aux programmes afin d'améliorer la probabilité que les changements mesurés puissent avoir été associés à la participation aux programmes correctionnels. Même en limitant la période, plusieurs facteurs secondaires ont pu jouer un rôle dans les changements mesurés autres que la participation aux programmes. Par exemple, les délinquantes ont pu bénéficier d'autres services ou programmes ayant pu contribuer au changement dans les besoins. Qui plus est, en raison des restrictions temporelles imposées aux analyses de l'IDAFD-R, une grande partie (environ les deux tiers) de l'échantillon a dû être retirée de l'analyse, car des réévaluations de l'IDAFD-R n'avaient pas été réalisées dans les 90 jours suivant le début et la fin du programme. Les délinquantes exclues de cette analyse étaient plus susceptibles de présenter un risque plus faible et d'être incarcérées pour une infraction sans violence. Par conséquent, il n'est pas possible de généraliser les résultats pour la population carcérale totale. Un autre élément important à prendre en considération est la possibilité que l'IDAFD-R peut ne pas être assez précis pour mesurer tous les changements des besoins liés aux facteurs de risque dynamiques qui

EBAUCHE

surviennent en raison de la participation aux programmes. Selon une recherche récente effectuée par Stewart et ses collègues (2017), certains domaines semblent être plus dynamiques que d'autres. Par exemple, s'il a été établi que le domaine de la toxicomanie était dynamique, en particulier chez les délinquantes autochtones, les cotes d'autres domaines comme celui des relations matrimoniales et familiales variaient beaucoup moins, avec seulement de 7,6 % à 16,4 % des cotes de domaine présentant des changements à la réévaluation. Voilà qui pourrait expliquer pourquoi les résultats liés à l'IDAFD-R n'étaient pas aussi probants que d'autres méthodes utilisées pour examiner directement les changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes pendant la participation aux programmes. Une approche préférée consisterait à mesurer le changement dans un domaine de besoins comme la toxicomanie en évaluant les compétences et les connaissances dans le domaine et en confirmant les changements au moyen des données relatives au comportement montrant une diminution de la consommation de substances. Il serait ainsi possible d'examiner si les changements observés sont concrets et se traduisent par des changements dans le comportement dans la vie réelle. Il se pourrait que les mesures utilisées dans la présente étude soient trop génériques et non sensibles au changement et qu'elles entraînent de ce fait une sous-estimation ou une surestimation des gains des délinquantes. Avoir accès à un outil d'évaluation avant et après les programmes, mesurant de façon plus exhaustive les besoins liés aux facteurs criminogènes clés, serait l'idéal. Il pourrait ainsi être nécessaire de modifier ou d'ajouter des éléments à la MGRP.

Les études futures devraient chercher à établir le lien entre le changement dans les besoins associé à l'achèvement d'un programme correctionnel et les résultats dans la collectivité. Les constatations de recherches précédentes du SCC (p. ex. Derkzen et coll., 2017) ont démontré que les participantes ayant terminé les programmes sont moins susceptibles d'être réincarcérées en comparaison avec les délinquantes qui ne les ont pas terminés, et les résultats de la présente étude révèlent que les participantes ayant terminé les programmes ont généralement connu une réduction de leurs besoins liés aux facteurs criminogènes. Utiliser les participantes ayant abandonné un programme comme groupe de référence comporte toutefois un inconvénient de taille étant donné leur profil de risque généralement plus élevé. Par conséquent, la prochaine étape devrait consister à examiner si les diminutions dans les besoins liés aux facteurs criminogènes étaient significatives et ont favorisé des résultats positifs dans la collectivité chez les délinquantes ayant participé à un programme et un groupe témoin n'y ayant pas participé.

EBAUCHE

Conclusions

Étant donné le mandat du SCC de faciliter la réinsertion sociale des délinquantes grâce à la prestation de programmes correctionnels efficaces qui respectent les considérations sexospécifiques et culturelles, il est important d'examiner l'incidence des programmes correctionnels sur la vie des délinquantes. La présente étude contribue à une telle base de connaissances en clarifiant la mesure dans laquelle la participation aux programmes est associée à des réductions dans les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes. Dans l'ensemble, les résultats cadraient avec les constatations de recherches précédentes du SCC, ce qui donne à penser que les programmes axés sur le sexe et la culture réduisent généralement le niveau des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes. Cependant, de la recherche continue s'impose portant sur l'association des changements dans les besoins liés aux facteurs criminogènes et la participation aux programmes avec les résultats après la mise en liberté.

ÉBAUCHE

Bibliographie

Allenby, K., Taylor, K., Cossette, M. et Fortin, D. (2012). *Profil des femmes qui commettent des infractions sexuelles.* Rapport de recherche R-274. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct.* (4e éd.). Newark (NJ) : LexisNexis.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct.* (4e éd.). Newark (NJ) : LexisNexis.

Andrews, D. A., Bonta, J. et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 19-52.

Beaudette, J., Cheverie, M. et Gobeil, R. (2014). *Délinquantes autochtones : profil et évolution de la population* (Rapport de recherche R-341). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Bell, A. et Flight, J. (2006). *Évaluation du programme Esprit du guerrier à l'intention des délinquantes* (Rapport de recherche R-180). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Blanchette, K. et Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective.* West Sussex, R. U. : John Wiley & Sons.

Bloom, B., Owen, B. et Covington, S. S. (2006). Gender responsive strategies: Theory, policy, guiding principles and practices. Dans R. Immarigeon (éd.), *Women and girls in the criminal justice system* (pp. 29-2 - 29-20), Kingston, NJ : Civic Research Institute.

Brown, S. L. et Motiuk, L. L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (Rapport de recherche R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Cicchetti, D. V. (1994). Guidelines, criteria, and rules of thumb for evaluating normed and standardized assessment instruments in psychology. *Psychological Assessment*, 6, 284-290. doi : 10.1037/1040-3590.6.4.284

Clarke, S. (2014). *Antécédents sociaux des délinquantes autochtones* (ERR 14-7). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Cohen, J. (1960). A coefficient of agreement for nominal scales. *Educational and Psychological Measurement*, 20(1), 37-46.

Comité de la statistique correctionnelle du portefeuille ministériel de Sécurité publique Canada.

ÉBAUCHE

(2017). *Aperçu du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition.*

Cortoni, F., Babchishin, K. M. et Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 44, 145-162. doi : 10.1177/0093854816658923

Covington, S. S. et Bloom, B. (2000). *Gendered Justice: Programming for women in Correctional Settings.* Document présenté à la 52e réunion annuelle de l'American Society of Criminology, San Francisco, CA.

Daly, K. (1992). Women's pathways to felony court: Feminist theories of lawbreaking and problems of representation. *Southern California Review of Law and Women's Studies*, 2, 11-52.

Daly, K. (1994). *Gender, crime, and punishment.* Newhaven, CT : Yale University Press.

Derkzen, D., Harris, A. et Wardrop, K. (2017). *Évaluation des résultats des Programmes correctionnels pour délinquantes autochtones (PCDA)* (Rapport de recherche R-391). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Derkzen, D. M. et Allenby, K. (2012). *Évaluation du Programme de maintien des acquis pour les délinquantes autochtones* (B-51). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Dowden, C. et Andrews, D. A. (1999). What works for female offenders: A meta-analytic review. *Crime & Delinquency*, 45, 438-452.

Elliot, I.A., Eldridge, H.J., Ashfield, S. et Beech, A.R. (2010). Exploring risk: Potential static, dynamic, protective and treatment factors in the clinical histories of female sex offenders. *Journal of Family Violence*, 25, 595-602. doi : 10.1007/s10896-010-9322-8

Fortin, D. (2004). *Stratégie des programmes pour délinquantes.* Ottawa, ON : Programmes pour délinquantes, Service correctionnel du Canada.

Gendreau, P., Goggin, C., French, S. et Smith, P. (2006). Practicing psychology in correctional settings: "What works" in reducing criminal behavior. Dans A. K. Hess et I. B. Weiner (éds), *The handbook of forensic psychology* (pp. 722-750). New York, NY : John Wiley.

Gobeil, R., Blanchette, K. et Stewart, L. (2016). A meta-analytic review of correctional interventions for women offenders: Gender-neutral versus gender-informed interventions. *Criminal Justice and Behavior.* doi : 10.1177/0093854815621100

Greiner, L. E., Law, M. A. et Brown, S. L. (2015). Using dynamic factors to predict recidivism among women: A four-way prospective study. *Criminal Justice and Behavior*, 42, 457-480.

Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990). *La création de choix :*

ÉBAUCHE

Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Hanson, R. K. et Harris, A. J. (2001). A structured approach to evaluating change among sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(2), 105-122.

Harris, A., Thompson, J. et Derkzen D. (2015). *Évaluation des résultats des Programmes correctionnels pour délinquantes* (Rapport de recherche R-374). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. 1992, ch. 20. Consulté à l'adresse : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

Miller, J. B. (1986). *What do we mean by relationships?* (Work in Progress n° 33). Wellesley, MA : Stone Center.

Moore, J. P., Low, T. et Berland, F. (2002). *Les délinquants métis en Colombie-Britannique : Une évaluation des besoins en établissement et après la remise en liberté*, 14(3). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L. et Blanchette, K. (2000). Assessing women offenders: What works. Dans M. McMahon (éd.), *Assessment to assistance : Programs for women in community corrections*, Arlington, VA : Kirby Lithographic.

Motiuk, L. L. et Brown, S. L. (1993). *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité* (Rapport de recherche R-34). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L. et Porporino, F. J. (1989). *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition* (Rapport de recherche R-01). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L. et Vuong, B. (2018). *Élaboration et la validation d'un Indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada* (Rapport de recherche R-403). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Reisig, M.D., Holtfreter, K. et Morash, M. (2006). Assessing recidivism risk across female pathways to crime. *Justice Quarterly*, 23, 384-405.

Robeson Barrett, M., Allenby, K. et Taylor, K. (2010). *Vingt ans plus tard : retour sur le Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* (Rapport de recherche R-222). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel Canada. (2002). *Délinquantes ayant commis des délits à caractère sexuel : protocole d'évaluation et de traitement.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

EBAUCHE

Service correctionnel du Canada. (2009). *Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2015). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire 705-6). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2016). *Lignes directrices spécifiques pour le traitement de la dépendance aux opiacés.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2016). *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Smith, P., Gendreau, P. et Swartz, (2009). Validating the principles of effective intervention: A systematic review of the contributions of meta-analysis in the field of corrections. *Victims and Offenders*, 4, 148-169. doi : 10.1080/1556488080262581

Statistique Canada (2006). La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. *Juristat*, 26 (3). Catalogue 85-002-XIF. Ottawa : chez l'auteur.

Statistique Canada (2015). Les peuples autochtones : Feuillet d'information du Canada. *Juristat.* Ottawa : chez l'auteur.

Stewart, L. et Gobeil, R. (2015). Correctional interventions for women offenders: A rapid evidence assessment. *Journal of Criminological Research, Policy and Practice*, 1(3), 116-130.

Stewart, L. A., Usher, A., M. et Vandermey, K. (2015). Validation of the Generic Program Performance Measure for correctional programs. *Criminal Justice and Behavior*, 42(8). doi : 10.1177/0093854814565172

Stewart, L. A., Wardrop, K., Wilton, G., Thompson, J., Derkzen, D. et Motiuk, L. (2017). Fiabilité et validité de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (Rapport de recherche R-395). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Thompson, J. (2010). *Un examen du programme des Cercles de changement* (RS 10-1). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Tripodi, S. J., Bledsoe, S. E., Kim, J. S. et Bender, K. (2011). Effects of correctional-based programs for female inmates: A systematic review. *Research on Social Work Practice*, 21, 15-31.

Usher, A. et Stewart, L. (2014). *L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta analyse*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Van Voorhis, P., Wright, E. M., Salisbury, E. et Bauman, A. (2010). Women's risk factors and their contributions to existing risk/needs assessment the current status of a gender-

ÉBAUCHE

responsive supplement. *Criminal Justice and Behavior*, 37(3), 261-288.

Vérificateur général du Canada (2017). *La préparation des détenues à la mise en liberté – Service correctionnel Canada* (automne 2017 – Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada, rapport 5). Ottawa, ON : Bureau du vérificateur général du Canada.

Wanamaker, K.A., Derkzen, D., De Moor, C. et Wardrop, K. (2018). *Les femmes qui commettent des infractions sexuelles : profil et étude des résultats de programme* (Rapport de recherche R-416). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wilson, D. B., Bouffard, L. A. et MacKenzie, D. L. (2005). A quantitative review of structured, group-oriented, cognitive-behavioral programs for offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 32(2), 172-204.

ÉBAUCHE

Annexe A : Résultats supplémentaires

Tableau A1
Caractéristiques démographiques et relatives à l'incarcération des participantes aux programmes

	Toutes les délinquantes (*N* = 2 030) % (*n*) ou *M* (*ET*)	Délinquantes non autochtones (*N* = 1 368) % (*n*) ou *M* (*ET*)	Délinquantes autochtones (*N* = 662) % (*n*) ou *M* (*ET*)
Caractéristiques démographiques			
Âge[a]	35,1 (10,8)	36,3 (11,3)	32,7 (9,3)
Caractéristiques relatives à l'incarcération			
Durée de la peine totale (années)[b]	3,2 (1,7)	3,2 (1,7)	3,1 (1,6)
Durée de la peine totale			
Trois ans ou moins	60,6 (1231)	60,1 (883)	60,1 (398)
Plus de trois ans	37,3 (757)	37,4 (512)	37,0 (245)
Indéterminée	2,1 (42)	1,7 (23)	2,9 (19)
Type d'infraction[c]			
Infractions figurant à l'annexe 1 ou homicide	42,3 (856)	32,8 (448)	62,0 (408)
Autre	57,1 (1168)	67,2 (918)	38,0 (250)
Évaluation du risque statique (à l'admission)			
Faible	35,9 (728)	43,4 (593)	20,4 (135)
Moyen	45,1 (915)	43,9 (600)	47,7 (315)
Élevé	19,0 (386)	12,8 (175)	31,9 (211)
Évaluation du risque dynamique (à l'admission)			
Faible	8,9 (180)	12,2 (167)	2,0 (13)
Moyen	42,3 (858)	48,9 (669)	28,6 (189)
Élevé	48,8 (991)	38,9 (532)	69,4 (459)
Évaluation du potentiel de réinsertion sociale			
Faible	12,6 (255)	8,9 (121)	20,3 (134)
Moyen	63,4 (1286)	60,6 (829)	69,1 (457)
Élevé	24,1 (488)	30,6 (418)	10,6 (70)
Évaluation de la motivation			
Faible	2,0 (41)	2,2 (30)	1,7 (11)
Moyen	46,3 (940)	42,4 (580)	54,5 (360)
Élevé	51,7 (1048)	55,4 (758)	43,9 (290)
Indicateur d'engagement			
Oui	94,3 (1915)	94,6 (1294)	93,8 (621)
Non	5,7 (115)	5,4 (74)	6,2 (41)
Indicateur de réceptivité			
Oui	26,2 (532)	22,9 (313)	33,1 (219)
Non	73,8 (1498)	77,1 (1055)	66,9 (443)

[a]L'âge s'entend de l'âge au moment de l'admission. [b]Les peines d'une durée indéterminée sont exclues.
[c]Renseignements manquants pour neuf cas.

EBAUCHE

Tableau A2

Examen des tendances en matière de changements dans les mesures avant le programme des cotes de la MGRP, selon l'intensité de programme et l'identité autochtone

	Délinquantes non autochtones				Délinquantes autochtones			
	Besoin moins grand	Aucun changement	Besoin plus grand		Besoin moins grand	Aucun changement	Besoin plus grand	
	M (ET)	*M (ET)*	*M (ET)*	*F*	*M (ET)*	*M (ET)*	*M (ET)*	*F*
Programmes d'intensité modérée								
Rendement – avant	-0,10 (0,15)	0,03 (0,16)	0,04 (0,14)	28,8***	-0,14 (0,14)	-0,02 (0,15)	0,03 (0,16)	19,1***
Réceptivité – avant	0,07 (0,32)	0,32 (0,35)	0,31 (0,32)	49,8***	-0,03 (0,31)	0,19 (0,36)	0,23 (0,31)	20,4***
Programmes d'intensité élevée								
Rendement – avant	-0,08 (0,12)	†	†	-	-0,07 (0,11)	†	†	-
Réceptivité – avant	0,16 (0,23)	†	†	-	0,00 (0,24)	0,25 (0,25)	†	-
Programmes de maîtrise de soi en établissement								
Rendement – avant	-0,03 (0,13)	0,10 (0,14)	0,13 (0,15)	47,1***	-0,06 (0,14)	0,07 (0,15)	0,12 (0,15)	13,6***
Réceptivité – avant	0,16 (0,28)	0,37 (0,34)	0,47 (0,33)	10,0***	0,15 (0,29)	0,30 (0,32)	0,36 (0,36)	5,4**
Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité								
Rendement – avant	-0,02 (0,14)	0,09 (0,16)	0,03 (0,15)	23,1***	-0,06 (0,12)	0,10 (0,18)	0,12 (0,19)	20,7***
Réceptivité – avant	0,13 (0,28)	0,38 (0,34)	0,37 (0,31)	41,1***	0,05 (0,24)	0,34 (0,29)	0,38 (0,23)	35,6***
Programme pour délinquantes sexuelles								
Rendement – avant	-0,14 (0,14)	†	†	-	-0,11 (0,11)	†	†	-
Réceptivité – avant	0,11 (0,28)	†	†	-	†	†	†	-

Remarque : Les cotes des sous-échelles de la MGRP varient de -2 à +2 (des cotes plus faibles représentent un besoin plus grand). ^{ns} non significative, * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$; † nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq; - désigne des tests statistiques n'ayant pas pu être consignés en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

ÉBAUCHE

Tableau A3

Proportion de délinquantes ayant obtenu des résultats positifs pour les besoins liés aux facteurs de risque dynamiques, selon l'intensité de programme

	Programmes d'intensité modérée	Programmes d'intensité élevée	Programmes de maîtrise de soi en établissement	Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité	Programme pour délinquantes sexuelles
	% (n/n total)	% (n/n total)	% (n/n total)	% (n/n total)	% (n/n total)
Fréquentations	54,3 (221/407)	†	54,4 (86/158)	59,5 (119/200)	81,8 (9/11)
Attitudes	73,2 (297/406)	†	70,3 (111/158)	73,0 (146/200)	54,6 (6/11)
Comportement dans la collectivité	66,5 (270/406)	†	72,8 (115/158)	83,0 (166/200)	90,9 (10/11)
Relations matrimoniales et familiales	54,1 (220/407)	†	53,8 (85/158)	59,5 (119/200)	45,5 (5/11)
Vie personnelle et affective	49,9 (203/407)	†	35,4 (56/158)	45,0 (90/200)	54,6 (6/11)
Toxicomanie	61,7 (251/407)	†	46,8 (74/158)	51,5 (103/200)	63,6 (7/11)

Remarque : En raison du petit nombre, il ne nous a pas été possible d'examiner les programmes d'intensité élevée ni de ventiler les données selon l'identité autochtone.
† Nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

ÉBAUCHE

Tableau A4

Gains de traitement dégagés au moyen de l'examen des rapports de fin de programme, selon l'intensité de programme

	Programmes d'intensité modérée	Programmes d'intensité élevée	Programmes de maîtrise de soi en établissement	Programmes de maîtrise de soi dans la collectivité	Programme pour délinquantes sexuelles
	%	%	%	%	%
Relations matrimoniales et familiales					
Gains de traitement évidents	76,9	82,4	46,7	71,4	75,0
Gains de traitement non évidents	0	†	†	†	†
Échecs du traitement	0	0	0	0	0
Inconnus – renseignements insuffisants	†	†	46,7	†	†
Toxicomanie					
Gains de traitement évidents	85,7	70,6	83,3	†	80,0
Gains de traitement non évidents	†	†	0	†	0
Échecs du traitement	0	0	0	†	0
Inconnus – renseignements insuffisants	†	†	†	†	†
Fréquentations					
Gains de traitement évidents	81,8	70,6	50,0	62,5	62,5
Gains de traitement non évidents	0	†	0	†	0
Échecs du traitement	0	0	0	0	0
Inconnus – renseignements insuffisants	†	†	50,0	†	†
Comportement dans la collectivité					
Gains de traitement évidents	50,0	37,5	50,0	†	†
Gains de traitement non évidents	0	†	0	0	0
Échecs du traitement	0	0	0	0	0
Inconnus – renseignements insuffisants	50,0	50,0	50,0	†	†
Vie personnelle et affective					
Gains de traitement évidents	88,9	94,7	77,8	66,7	88,9
Gains de traitement non évidents	†	†	†	†	†
Échecs du traitement	0	0	0	†	0
Inconnus – renseignements insuffisants	0	0	0	†	0
Attitudes					
Gains de traitement évidents	88,9	80,0	81,8	†	90,0
Gains de traitement non évidents	†	†	†	0	†
Échecs du traitement	0	0	0	0	0
Inconnus – renseignements insuffisants	0	†	0	†	0

Remarque : Les résultats n'ont pas pu être ventilés selon l'identité autochtone. † Nombres supprimés en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

ÉBAUCHE

Annexe B : Manuel de codage

Codeur : _____

Date de l'examen du dossier de cas : _____

SED de la délinquante : _____

N° d'affectation : _____

Les niveaux des besoins avant le programme seront établis au moyen de l'examen du plan correctionnel le plus récent rempli avant le début du programme correctionnel d'intérêt ou des domaines de besoins mentionnés dans le rapport de fin de programme.

Niveaux des besoins avant le programme	
Besoin – relations matrimoniales et familiales	☐ Oui [moyen ou élevé] ☐ Non ☐ Inconnu
Besoin – toxicomanie	☐ Oui (moyen ou élevé) ☐ Non ☐ Inconnu
Besoin – fréquentations	☐ Oui (moyen ou élevé) ☐ Non ☐ Inconnu
Besoin – comportement dans la collectivité	☐ Oui (moyen ou élevé) ☐ Non ☐ Inconnu
Besoin – vie personnelle et affective	☐ Oui (moyen ou élevé) ☐ Non ☐ Inconnu
Besoin – attitudes	☐ Oui (moyen ou élevé) ☐ Non ☐ Inconnu

ÉBAUCHE

Les niveaux des besoins après le programme seront évalués au moyen du codage du rapport de fin de programme se rapportant au programme correctionnel d'intérêt.

Niveaux des besoins après le programme

Besoin – relations matrimoniales et familiales

- ☐ Oui, gains de traitement évidents
- ☐ Non, gains de traitement non évidents
- ☐ Non, échecs du traitement
- ☐ Inconnus – renseignements insuffisants
- ☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ Peut reconnaître des relations malsaines
☐ Est consciente de l'incidence de ses actions sur ses relations
☐ A des objectifs pour améliorer ses relations avec sa famille
☐ A des objectifs pour améliorer ses relations avec ses enfants
☐ Ses relations avec sa famille se sont améliorées
☐ Ses relations avec ses enfants se sont améliorées
☐ Autre (veuillez préciser) :

Besoin – toxicomanie

- ☐ Oui, gains de traitement évidents
- ☐ Non, gains de traitement non évidents
- ☐ Non, échecs du traitement
- ☐ Inconnus – renseignements insuffisants
- ☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ Peut cerner les comportements problématiques et les conséquences de la consommation de substances
☐ Comprend la mauvaise influence de la fréquentation de toxicomanes
☐ Associe les habiletés d'adaptation (p. ex. techniques de report) aux envies impérieuses
☐ Aucune analyse d'urine positive/aucun signe de consommation de substances durant le programme
☐ A des objectifs pour mener une vie exempte de substances intoxicantes une fois mise en liberté
☐ Autre (veuillez préciser) :

Besoin – fréquentations

- ☐ Oui, gains de traitement évidents
- ☐ Non, gains de traitement non évidents
- ☐ Non, échecs du traitement
- ☐ Inconnus – renseignements insuffisants
- ☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ Interagit avec les autres de manière prosociale (p. ex. saines habitudes de communication)
☐ A des objectifs pour éviter ses anciens lieux de rencontre et créer un réseau social prosocial une fois mise en liberté
☐ Comprend la mauvaise influence de la fréquentation de toxicomanes
☐ Autre (veuillez préciser) :

Besoin – comportement dans la collectivité

- ☐ Oui, gains de traitement évidents
- ☐ Non, gains de traitement non évidents
- ☐ Non, échecs du traitement

EBAUCHE

☐ Inconnus – renseignements insuffisants
☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ A un plan d'action pour combler ses besoins liés au fonctionnement dans la collectivité (p. ex. accéder à des ressources financières, trouver un logement stable, participer à des activités de loisirs prosociales et/ou accéder à des ressources communautaires)
☐ Si dans la collectivité, possède une sécurité financière
☐ Si dans la collectivité, a un logement stable
☐ Si dans la collectivité, mène des activités de loisirs prosociales
☐ Si dans la collectivité, obtient des ressources communautaires au besoin
☐ Autre (veuillez préciser) :

Besoin – vie personnelle et affective

☐ Oui, gains de traitement évidents
☐ Non, gains de traitement non évidents
☐ Non, échecs du traitement
☐ Inconnus – renseignements insuffisants
☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ Peut reconnaître les émotions problématiques (p. ex. impuissance, colère, frustration)
☐ Gère efficacement les émotions intenses (p. ex. applique la résolution de problèmes aux conflits interpersonnels, peut négocier avec les autres de manière prosociale)
☐ Démontre des aptitudes positives à résoudre un problème
☐ Contribue de manière réfléchie et respectueuse aux séances de groupe et affectations
☐ Est moins impulsive
☐ Est moins sujette à la colère
☐ Est capable d'évaluer plusieurs choix en cas de difficulté
☐ S'est fixé des objectifs à long terme
☐ Autre (veuillez préciser) :

Besoin – attitudes

☐ Oui, gains de traitement évidents
☐ Non, gains de traitement non évidents
☐ Non, échecs du traitement
☐ Inconnus – renseignements insuffisants
☐ Sans objet (aucun besoin cerné)

☐ A une attitude positive envers le système de justice pénale
☐ Respecte les croyances et les biens des autres
☐ Comprend les effets négatifs possibles de la criminalité
☐ Souhaite adopter un mode de vie prosocial et exempt de criminalité
☐ Autre (veuillez préciser) :

Des cibles des programmes précises avaient-elles été définies par l'intervenant de programmes dans le rapport de fin de programme?
☐ Non
☐ Oui → Dans l'affirmative, lesquelles?_____
→ Le cas échéant, les gains de traitement étaient-ils évidents?
☐ Non
☐ Oui, certains
☐ Oui, tous

ÉBAUCHE